Service de Presse

http://www.ambafrance-am.org

https://twitter.com/ambafr_armenie

Revue de la presse arménienne du 16 au 18 mars 2019

Prolongation de la détention de Robert Kocharyan/ La presse indique le 15 mars 2019 que le tribunal a prolongé de deux mois la détention provisoire de l'ex-président Robert Kocharyan. Rappelons que Robert Kocharyan est en détention depuis le 7 décembre 2018 dans le cadre d'une procédure pénale relative à l'enquête sur les évènements du 1er mars 2008 (manifestations post-électorales ayant provoqué dix morts et deux cents blessés). Le deuxième président de l'Arménie est accusé sur la base de l'article 300.1 du Code Pénal de « renversement de l'ordre constitutionnel par consentement préalable avec des tiers ». Il a été mis en détention le 27 juillet 2018 puis relâché le 13 août trois semaines après sa première arrestation et puis de nouveau mis en détention le 7 décembre.

M. Zahkarova : la décision de modifier le format des négociations sur le Haut Karabakh devra être prise par les parties du conflit/ La presse indique que la porte-parole du Ministère russe des affaires étrangères, Mme Maria Zakharova, a déclaré que la Russie, en tant que coprésident du groupe de Minsk de l'OSCE, avait évoqué à plusieurs reprises « le format des négociations, qui peut être modifié sur la base du consentement des parties ». Selon elle, si, à un moment donné, les parties se mettaient d'accord sur cette question, « le Haut Karabakh serait à nouveau représenté dans les négociations, mais cela devra être la décision des parties ». M. Zakharova a souligné qu'il ne s'agissait pas seulement de la position de la Russie, mais également des autres coprésidents du groupe de Minsk de l'OSCE, à savoir la France et les États-Unis.

Les États-Unis sont prêts à continuer à faciliter le dialogue entre le gouvernement arménien et la société Lydian/ La presse rend compte du commentaire de l'Ambassade des États-Unis en Arménie sur l'affaire de « Lydian Armenia ». Selon le commentaire, l'Ambassade est prête à continuer à faciliter le dialogue entre les responsables arméniens concernés et la société Lydian. La presse rappelle que la société Lydian avait indiqué l'existence de différends avec le gouvernement arménien. L'Ambassade a indiqué que selon leurs informations, des filiales de « Lydian International Limited » ont récemment communiqué des avis faisant état de l'existence d'un différend au titre des traités bilatéraux d'investissement conclus entre le Royaume-Uni et l'Arménie et le Canada et l'Arménie. L'Ambassade a exprimé son espoir que « toutes les parties exploraient activement toutes les options possibles pour une résolution mutuellement acceptable du différend hors tribunaux ». Rappelons que le travail de cette entreprise, qui avait investi environ un demi-milliard de dollars dans le projet de la mine d'or d'Amoulsar, est bloqué par des manifestants environnementalistes. En outre, « Lydian Armenia » n'accepte pas les résultats des inspections tenues auprès de la Société. En septembre dernier, la société « Lydian Armenia » s'était adressée au Premier ministre en l'appelant à prendre des mesures pour « éliminer les illégalités envers le projet d'Amoulsar et mettre fin aux actions illicites des agences de l'Etat envers la Société internationale » (cf. revue du 1er au 3 septembre 2018).

Groupes d'amitié parlementaires du nouveau Parlement toujours non formés/ Le quotidien *Hraprak* indique qu'après plus de trois mois du travail du nouveau Parlement arménien, le processus

de formation des groupes d'amitié parlementaires n'est pas achevé. Pour *Hraparak*, cela signifirait que, comme leurs prédécesseurs, ce parlement percevrait l'existence de 59 groupes d'amitié parlementaires comme du « tourisme politique ».

Rédaction : Lena Gyulkhasyan

Hayastani Hanrapetoutioun- ***quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ;;*** *Azg*- ***hebdomadaire, tirage-3000 exemplaires ;*** *Haykakan Jamanak*- ***quotidien, tirage-6500 exemplaires ;*** *Aravot*- ***quotidien, tirage-2718 exemplaires ;*** *Jamanak*- ***quotidien, tirage- 5300 exemplaires ;*** ***Hraparak-quotidien, tirage-3400 exemplaires ;*** ***Joghovourd-quotidien, tirage-3500 exemplaires ;*** *Golos Arménii*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ;*** *Novoyé Vrémia*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ;*** *168 Jam*- ***hebdomadaire, tirage- 5000 exemplaires ;*** *Respoublika Arménia*- ***bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires***

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.